CHANGE DE LONDRES
avec différentes Places de l'Europe.

Le 10 Février 1764.

Amſterdam, 2 uſances ½	36	4
D°. a vue	36	
Rotterdam 2 uſances ½	36	4
Hambourg 2 uſances ½	34	1
Paris	30	3/8 1/8
D°. 2 uſances	30	
Bordeaux, 2 uſances	30	
Cadix	38	1/4
Madrid	38	1/4
Bilbao	37	7/8 1/2
Livourne	48	1/4
Gênes	47	5/8
Veniſe	50	1/8
Liſbonne	5	4 1/4
Porto	5	3 3/4
Dublin	9	1/8
Agio de la banque d'Holl.	3	1/8

Prix des Matieres d'or & d'argent, & de la Cochenille, à Londres le même jour.

Or en eſpéces	3 #	18 ſ	3 d
D°. en barres	3	18	3
Piéces de huit, appellées Grandes Pillares		5	2 1/8
D°. petites		5	2 1/8
Grandes Mexicaines		5	2 1/8
D°. petites		5	2 1/8
Argent en barres		5	4
Cochenille la ℔	13 ſ		

PRIX DES FONDS PUBLICS EN ANGLETERRE, *le même jour.*

Actions de la Banque	
De la Com. des Indes	156 ½ à 157
Actions de la Mer du Sud.	
Anc. Ann. de la M. du S.	83 1/4
D°. Nouvelles	
D°. réduites à 3 p °	83 7/8
D°. conſolidées à 3 p. °.	83 1/2
De la C. des I. à 3 p °.	82 1/4
D°. de 1751, à 3 p °.	
D°. de la B. 1756 à 3 ½ p. °.	
D°. 1758 a 3 ½ p °.	87 3/4
D°. 1762 à 4 p °.	94 1/4
Bill. de la C. des I. prime.	3 ſ
De l'Ech. 1763.	
Eſcompte	7 à 8
De la Marine payable en Février.	
Eſcompte	10 1/4
Annuités à longs term.	25 à 26
Souſcriptions 1763.	92 3/4
De la Marine à 4 p °	90 à 91
D°. à 4 p. °. 1763.	

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS
à Paris, le 22 Février 1764.

Changes.

Amſterdam	54	3/8
Londres	30	1 3/16
Hambourg	181	
Madrid	15	3
Cadix	15	2
Livourne	96	
Lyon, Roys ½		

Effets publics.

Actions des Fermes	1015	
Colonies, 1759		
Amortiſſ.		
3e Loterie	746	
9e. tir.		
2 ſ p #		4 1/4
Emprunt, 50 millions		17
Annuités		437
Coupons		87
Epoques 3e, 4e.		7 ½
Colonies 1758,		

Compagnie des Indes.

Actions	790
Emprunt.	
Promeſſes.	12

Quatrieme Loterie des Epoques.

7 à 12	15

Contrats.

Bretagne	17 ½
Cuirs à 3 pour °/°	
4 p °/°	
3 p °/° Contrats	50

Etiage de la riviére de Seine.

La Riviére étoit le 17 Février 1764 à 11 pieds; le 18 à 10; le 19 à 9..1; le 20 à 8..7; le 21 à 8..1; le 22 à 7..8 audeſſus des plus baſſes eaux.

Prix du foin & de la paille, à Paris le 21 Février 1764.

Le foin s'eſt vendu à la porte S. Michel, 36 à 41 # le cent. La paille a été vendue à la porte S. Martin, 13 à 14 # le cent.

A Paris, de l'Imp. de VALLEYRE pere, rue S. Severin.

GAZETTE DU COMMERCE.

ANNE'E 1764. Du Mardi 28 Février.

De Charles Townn, *le* 1 *Novembre* 1764.

Quelques particuliers établis depuis peu à la Floride ont pris des engagemens avec M. Moyſe Lindo, Inſpecteur des indigoteries de la Caroline Méridionale pour lui fournir annuellement à un prix convenu 10 milliers d'indigo recueilli ſur leurs nouveaux établiſſemens. Cet indigo doit être embarqué & envoyé en Angleterre pour le compte de pluſieurs marchands, dont ce M. Lindo eſt l'Agent.

De Vitri-le-François, *le* 27 *Janvier* 1764.

Extrait d'une Lettre de M. Varnier, Docteur en Médecine de l'Univerſité de Montpellier, à l'Auteur de la Gazette du Commerce.

Nous commençons par remercier l'homme de mérite qui nous a écrit cette Lettre de l'attention qu'il donne à nos Feuilles. Il paroît qu'il les lit avec ſoin, puiſqu'il nous annonce qu'il ſoumet à des expériences phiſiques les articles qui lui en paroiſſent ſuſceptibles.

» La pitié, nous écrit-il, que m'a cauſée la deſcription que vous faites, art. » d'Amſterdam, N°. 4. de la perte d'un » Vaiſſeau & de ſes matelots, me fait imaginer un moyen ſûr de ſauver ſa vie dans » une pareille circonſtance. Il faudroit » pour cela ſe munir ſur un Vaiſſeau d'un » nombre égal à celui de matelots, de » paires de barrils de la capacité d'environ » 5 pintes. Il faudroit que ces barrils fuſſent bien reliés & gaudronnés, attachés » deux enſemble par le moyen d'une ſangle » ſur laquelle on ajuſteroit une petite planche de bois de ſapin vernie de 15 pouces » de long ſur 6 de large. Chaque matelot » pourroit placer ſa poitrine ſur cette planche à laquelle il pourroit être arrêté par » le moyen d'une écharpe nouée autour » de ſon corps. Il n'y a point d'homme, » qui, muni de cette ſimple machine, ne » put ſe jetter impunément à la mer, & » ſauver ſa vie. Il eſt aiſé de concevoir ce » que je veux dire. L'homme ſelon tous les » Phiſiciens, ne peſe qu'un vingtiéme de » plus qu'un pareil volume d'eau; ſi donc » il a ſous lui deux barrils vuides de 4 ou 5 » pintes chacun, il aura un ſupport de plus » de 20 ℔ qui le fera reſter malgré lui » à la ſurface de l'eau, & ſes mains lui » ſerviroient des rames.

» Cette machine ſi ſimple, Monſieur, » n'eſt pas une imagination de cabinet, » c'eſt la même qui m'a ſervi à apprendre » à nager à mes enfans, & avec laquelle » ils ont été, avant que de ſçavoir nager & » ſans aucun danger, dans les endroits les » plus périlleux de la Marne. On pourroit » encore s'en ſervir dans un tems calme, » & aller loin avec elle. Cette idée me » ſuggere celle d'ajuſter des tonneaux » vuides plus ou moins gros, autour des » Vaiſſeaux par des cordes & des crochets » de fer pour les ſauver lorſqu'ils ne ſeroient en danger quepardes voies d'eau.*

» Il faut que le Commiſſionnaire dont » il eſt queſtion N° 4, envoyé en Champagne & en Lorraine par cet honnête » pere de famille de Paris, ſoit tombé dans

* Toutes ces idées ſeroit très-bonnes ſi elles étoient pratiquables ſur mer : cet élément ne ſe gouverne pas comme une rivierre.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

» les plus mauvais cantons de notre Pro-
» vince. Il n'y a preſque pas un mot de
» vrai dans ce qu'il dit par rapport à nos
» cantons. Nos terres ſont fertiles, rap-
» portent beaucoup & nous avons des grains
» en abondance. Nos bateaux ordinaires
» peuvent contenir 800 ſeptiers de bled.
» Le ſeptier de froment de 8 boiſſeaux,
» peſant 240 ℔, ne vaut, le plus beau,
» que 10 ″; & le ſeptier d'avoine de 12
» boiſſeaux, 7 ″. Il n'y a pas chez nous
» de gros magaſins, parce que nos mar-
» chands ne ſe ſoucient pas de ſe charger
» de cette denrée dont ils n'ont pas aiſé-
» ment le débit.

» Le grain eſt chez les rentiers riches
» qui en gardent de pluſieurs années. On
» pourroit en acheter telle quantité qu'on
» voudroit ſans effrayer perſonne. Nous
» ſommes en état d'en envoyer dans nos
» Colonies ſans le ſecours de l'étranger.
» Si nos rivieres ſe joignoient les unes aux
» autres par des canaux & des écluſes,
» comme en Hollande, on pourroit faire
» circuler les denrées de la France d'une
» Province à l'autre avec la plus grande fa-
» cilité. Les Grands du Royaume au lieu
» de ſe livrer à un luxe énorme qui les
» épuiſe, devroient verſer une partie de
» leurs dépenſes dans leurs terres. Ils pour-
» roient faire conſtruire des ponts dans les
» endroits néceſſaires. Leur défaut nous
» cauſe un tort indicible. Ils rendroient
» praticables les chemins de village à
» village. Ils ſolliciteroient les entre-
» priſes des canaux & s'intéreſſeroient
» à leur exécution. Si nos communications
» intérieures étoient multipliées, tout ſe-
» roit vivant dans le beau Royaume de
» France; les Provinces ſe prêteroient la
» main. Les vins du Midi de la France
» parviendroient chez nous & dans nos
» Provinces du Nord. Cette circulation
» facile & peu coûteuſe jetteroit de l'ar-
» gent dans nos Provinces éloignées de la
» Capitale; nos terres fertiles en grain
» leur fourniroient du pain en abondance,
» & par ce moyen on n'auroit rien à crain-
» dre de part & d'autre des mauvaiſes an-
» nées. L'induſtrie augmenteroit partout.

» Mais revenons à notre bon pere de
» famille. S'il veut du froment en telle
» quantité que ce ſoit il n'a qu'à parler.
» Il peut s'adreſſer à moi s'il le juge à pro-
» pos, ou à tout autre; en envoyant des
» fonds, il ſera ſervi avec fidélité. Nous
» avons très-bien l'idée d'exportation, &
» tous les moyens poſſibles pour cela. Mais
» où veut-on que nous tranſportions du
» grain, lorſqu'on ne nous en demande
» pas, & qu'il n'eſt pas permis de faire
» des proviſions dans ies grandes Villes.
» Cependant l'on devroit ſentir les in-
» convéniens d'un pareil arrangement
» lorſqu'on éprouve de longues & for-
» tes gelées ou des inondations. On eſt
» obligé alors de faire venir par terre à
» grands frais pour la conſommation
» journaliere, ce qu'on auroit ſous ſa main
» ſi on permettoit de faire des magaſins

De Paris, *le* 28 *Janvier* 1764.

Lettre à l'Auteur de la Gazette du Commerce.

La libre exportation des grains, Monſieur, eſt ſans contredit avantageuſe au Royaume & à l'humanité en général. Mais en l'accordant ne ſeroit-il pas néceſſaire de pourvoir à deux choſes qui paroiſſent indiſpenſables. Lorſque cette exportation étoit permiſe, les héritages des payſans étoient-ils auſſi petits qu'ils le ſont aujourd'hui? Les droits de champart, de dixme, de mouture, de fournage, &c, étoient-ils tels qu'ils ſont actuellement dans une infinité de villages? Il y a dans bien des cantons des terres immenſes réunies, pluſieurs Fermes réduites à une ſeule, pluſieurs portions de terre ſous la main d'un ſeul propriétaire, & ce qui eſt encore diviſé n'eſt plus que dans les mauvaiſes terres & dans les montagnes.

1°. Pour remédier à ces inconvéniens publics, ne ſeroit-il pas néceſſaire de fixer le prix du terrein par un cadaſtre particulier de chaque village, de défendre le droit de retrait féodal lorſque le bien ſeroit vendu au-deſſus de ſa valeur, & de laiſſer la liberté de le retraire lorſqu'il ſeroit vendu à un prix inférieur à ſa valeur, de défendre encore de donner le bien retrait à plus forte taxe qu'il n'étoit auparavant.

2°. Ne ſeroit-il pas néceſſaire de permettre à chaque village de s'abonner au prix actuel des grains pour la dixme, champart & autres droits? Ne ſeroit-il pas encore néceſſaire de permettre la liberté des moulins à grain & des fours à cuire le pain, ou tout au moins d'obliger les

propriétaires d'en reduire les droits au taux des villages où la concurrence eſt permiſe?

Il me ſemble, Monſieur, que ſi on ne prend pas ces précautions ou d'autres ſemblables, la liberté de l'exportation des grains, ſi néceſſaire en elle-même, pourroit avoir quelques inconvéniens dans l'état des choſes actuelles. Car les heritages étant réunis, le riche propriétaire & le décimateur gagneront, le payſan, dénué de patrimoine, mangera le pain plus cher, il augmentera ſa journée ou bien il ſe tranſportera ailleurs; ceux qui exercent quelque métier augmenteront le prix de leur travail, & la portion pauvre n'en ſera pas plus riche. Il n'en ſeroit pas de même ſi les héritages étoient répartis, parce que le grand nombre feroit ſa proviſion & ne vendroit que la portion de grain dont il pourroit ſe paſſer. Sera-t-il poſſible de peupler la campagne lorſque tout y ſera plus cher? Y ſemera-t-on des grains, lorſque cette denrée payera des charges qui devroient être priſes ſur la totalité de l'induſtrie & du travail de tous les habitans d'un pays? Les hommes reſteront-ils à la campagne, lorſqu'ils payeront réellement ſur les grains plus qu'ils ne payent à la ville? Ne ſeroit-il pas de la plus grande juſtice & de la plus ſaine politique que les droits des fours & des moulins banaux fuſſent au même taux que ceux de la ville, ſauf indemnité s'il y avoit lieu.

Retenir les hommes à la campagne, permettre la liberté du Commerce d'une Province à l'autre, & celui des grains avec l'Univers, ſeroit ſans doute remplir les vûes que de zélés Citoyens ont répandues dans pluſieurs de vos Gazettes; mais juſqu'à ce que l'on ait pris de certaines précautions pour aſſurer la ſubſiſtance de celui qui n'a que ſes bras pour ſe procurer la nourriture, on doit être excuſable de demander à être raſſuré ſur les effets de la libre exportation des grains.

Je ſuis, &c.

Nous avons mis cette Lettre ſous les yeux du Public parce qu'elle nous a paru renfermer des obſervations qui méritent d'être priſes en conſidération. Il eſt certain qu'une des premieres opérations d'un Gouvernement éclairé, doit être d'aſſurer la ſubſiſtance des Citoyens de maniere même qu'ils ſe trouvent mieux dans leur pays que partout ailleurs. Il eſt encore certain que depuis bien du tems les grandes poſſeſſions ſe ſont encore augmentées en France des petites poſſeſſions des payſans. Il ſeroit peut-être à ſouhaiter qu'il ne fut pas permis d'acheter l'héritage d'un payſan, & que les grands propriétaires cédaſſent à des particuliers des portions de leurs terres, moyennant une redevance perpétuelle. Plus il y aura d'hommes attachés par intérêt à un ſol déterminé, plus ce ſol ſera fertiliſé, plus le goût de la ſtabilité ſe fortifiera, & plus l'attachement à la Patrie deviendra vif. Si le grand nombre des gens de la campagne poſſédoient une certaine quantité de terrein ſuffiſante pour lui fournir une partie de ſa ſubſiſtance annuelle, il ſemble qu'on auroit lieu d'eſperer les plus grands avantages. Si la néceſſité & la poſſibilité de l'exportation des grains eſt une fois démontrée, il ne reſtera plus qu'a prendre les moyens d'obvier, autant qu'il eſt poſſible, aux inconvéniens particuliers qu'elle pourroit avoir. Peut-on douter que les perſonnes en place ne les cherchent ces moyens, & ne les mettent en uſage, s'ils ſe déterminent à adopter le ſyſtême de l'exportation des grains?

DE CADIX, *le 2 Février* 1764.

Il eſt entré dans cette baye pendant la derniere année 764 Navires; ſçavoir, 263 Anglois dont 11 de guerre; 167 Hollandois dont 20 de guerre; 102 Eſpagnols dont 21 de guerre: 92 François dont 8 de guerre; 46 Danois; 29 Suédois dont 4 de guerre; 20 Raguſois; 16 de l'Empire; 12 de Naples; 9 Génois; 5 de Malthe; 1 de ſavoie; 1 d'Hambourg; 1 de Dantzick.

DE CHAALONS-SUR-MARNE, *le 4 Février* 1764.

Lettre adreſſée au Directeur de la Gazette du Commerce.

Permettez-moi, Monſieur, je vous prie, de dire avec franchiſe que vous ne pouvez trop vous tenir en garde contre certains écrits que l'on vous adreſſe où il ſe rencontre des faits hazardés qui peuvent donner occaſion à des préjugés contraires au bien du Commerce. Tel eſt dans votre Gazet-

te N°. 4 la Lettre d'un Citoyen de Paris qui marque en ſubſtance, qu'auſſitôt l'enrégiſtrement au Parlement de la Déclaration du Roi concernant la libre circulation des grains dans le Royaume, il dépêcha un homme de confiance en Champagne & en Lorraine, pour y faire un achat de 2 à 3 mille ſeptiers de bled; d'où l'on avoit annoncé qu'il ne valoit que 7 ℔ le rézal, peſant 182 ℔ poids de marc, pour le faire tranſporter au Havre de Grace & de là en Provence qui manque de cette denrée: que cet homme a effectivement trouvé le bled à ce prix modique, & qu'ayant propoſé d'en acheter 2 mille ſeptiers pour être conduits juſqu'au Havre par la Marne & la Seine, les Champénois n'ont pu comprendre ce qu'on vouloit leur dire; que de ſemblables propoſitions au milieu de la ſurabondance même leur font craindre la diſette, les étonne, & leur cauſe des terreurs paniques; qu'il n'a rencontré ni magaſins conſidérables, ni greniers, pas même un Marchand de grain en gros avec lequel il ait pu traiter; qu'au lieu de bateaux il n'a vu que quelques batelets qui auroient rendu le tranſport trop long, d'ailleurs qu'il faudroit au moins quatre mois pour acheter & ramaſſer cette quantité de 2 mille ſeptiers.

Ce que vous dites, Monſieur, lorſque vous craignez que cet homme de confiance n'ait pas rempli ſa miſſion avec toute l'exactitude qu'elle méritoit, me prouve que ces détails vous ont paru ſuſpects, & il auroit été à ſouhaiter qu'il n'en euſſent pas plus impoſé au Citoyen qui a cru ſe conſoler des faux frais du voyage qu'il lui en coûte, par les fauſſes inductions qu'il a tirées contre les habitans de la Champagne. Il ſuffiroit pour le détromper qu'il vit ſeulement les greniers de Chaalons qui renferment actuellement plus de 20000 ſeptiers de bled, & 40000 d'avoines; je ne parle pas de Vitri-le-François à ſept lieues d'ici, où il y en a au moins autant, & de tant d'autres endroits de Champagne & de Lorraine qui en emmagaſinent continuellement. Vous me ferez un ſenſible plaiſir de communiquer ma Lettre a ce Citoyen que je ſerois très-flatté de pouvoir ſeconder dans ſon projet. S'il veut le ſuivre & me faire l'honneur de m'écrire, je m'offre à lui trouver gens qui lui livreront en un moment, & à peu de bénéfice, les 2000 ſeptiers de bled qu'il deſire. Cette quantité feroit la charge de 2 barteaux ordinaires qui ſeroient en état de partir en moins de huit jours; & il n'y auroit d'autre obſtacle que le débordement de la riviere.

Chaque ſeptier de bled revient dans les greniers aux perſonnes que j'indiquerois à 9 ℔, compoſé de 8 boiſſeaux peſant 204 ℔. Si vous avez beſoin, ou le Citoyen, d'autres éclairciſſemens, je ſerai charmé de vous les procurer. On doit trop aux ſoins que vous prenez de nous inſtruire, pour ne pas aimer les occaſions de vous être bon à quelque choſe.

Je vous ſerai obligé de détromper vos Lecteurs des faits qu'ils ont lus dans la lettre du Citoyen de Paris, & même ſi vous jugez à propos d'inſérer celle-ci dans votre Gazette.

J'ai l'honneur d'être, &c.

DE BAYONNE, *le 7 Février* 1764.

On a jancé a l'eau cinq Navires deſtinés pour l'Amérique & pour la péche de la morue.

Le mauvais tems a fait échouer ſur nos côtes pluſieurs Barques chargées la plûpart de bleds.

Le vin ſe ſoutient dans ſa cherté avec apparence d'augmentation, d'autant que le tems empêche de travailler les vignes.

Le Navire *les deux Mariannes*, Cap. Larregny, partira pour le Cap vers la fin de ce mois.

DE NISMES, *le 9 Février* 1764.

Malgré la grande quantité de bled qui arrive ici de la Bourgogne & du Dauphiné, le prix s'en ſoutient toujours; & les bleds de notre crû ſe vendirent hier au marché 38 ℔ la ſalmée, peſant à peu près 243 ℔. Les eaux-de-vie valent 19 ℔ 5 ſ à 19 ℔ 10 ſ le cent poids de table. La ſoie fine dite *Organcin*, a été vendue en fin de foire Saint Antoine à Alais, 21 ℔ à 21 ℔ 10 ſ la ℔ poids de table; d° la *trame*, depuis 17 juſqu'à 19 ℔ même poids.

DE BOULOGNE, *le 10 Février* 1764.

Extrait d'une Lettre de M. Paillet à l'Auteur de la Gazette du Commerce

» Déſaprouverez-vous, Monſieur, qu'à » l'exemple de tant de zélés Citoyens, » dont les réflexions ont trouvé place dans » vos Gazettes, j'aie l'honneur de vous fai-

» part de celles que me fait faire la pré-
» vention où nous ſommes en faveur de
» certaines marchandiſes étrangères. Je
» vois dans cette prévention, une des cau-
» ſes du peu de progrès que nous faiſons
» dans les entrepriſes relatives au Commer-
» ce intérieur du Royaume, & la ſource
» d'un nombre d'articles étrangers, que
» nous trouverions parmi nous, ſi nous
» voulions réflechir ſur nos propres in-
» térêts.

» Nous ne pouvons affermir notre Com-
» merce qu'en réuniſſant dans la Patrie,
» & en y faiſant valoir les fabriques,
» dont nous avons beſoin. Nous travail-
» lons contre nous-mêmes, lorſque nous
» préférons celles des étrangers aux nôtres,
» & nous appuyons l'idée qu'ils peuvent
» inſinuer ailleurs du mépris de nos pro-
» ductions. Ils profitent de nos préjugés,
» de celui des autres Nations, & nous
» enlevent le meilleur fruit de notre in-
» duſtrie.

» Si l'exportation de nos productions
» par nos voiſins ne paroît pas au pre-
» mier coup d'œil onéreuſe aux particu-
» liers, elle eſt au moins préjudiciable à
» l'Etat, & à l'agrandiſſement de notre
» Commerce. En les tranſportant nous-
» mêmes, nous augmentons notre navi-
» gation, nous multiplions le nombre de
» nos matelots, l'ame de notre marine,
» nous accreditons nos fabriques, & nous
» rapportons des échanges que nous ne
» ſommes plus obligés de tirer de la ſe-
» conde main.

» Si on laiſſe aux Etrangers la liberté
» de faire une partie de notre Commerce
» intérieur, il doit en réſulter que les
» entrepriſes qui doivent nous enrichir,
» ont beaucoup moins d'étendue. C'eſt
» nous ſévrer en partie de l'uſage de no-
» tre induſtrie.

» Il me ſemble que rien ne pourroit
» produire un meilleur effet pour notre
» Commerce intérieur, que de nous re-
» préſenter réciproquement la qualité de
» nos fabriques, de nous en démontrer
» le bon uſage, & de nous déſabuſer les
» uns les autres de notre prévention en
» faveur des Etrangers. J'en vais donner
» l'exemple, par rapport à la bierre de
» cette Ville, qui mérite certainement
» la préférence ſur celle d'Hollande, dont
» cependant on fait tant d'uſage dans plu-
» ſieurs de nos Places maritimes.

» Je ne dirai rien de trop en aſſurant
» que nos Braſſeurs ont réuni à leur bierre,
» la délicateſſe de celle de Paris & la force
» de celle d'Angleterre. Ils peuvent ſatis-
» faire les goûts différens, donner plus
» ou moins de force à leur bierre, & en
» proportionner le prix à la qualité; mais
» ils en ont une eſpéce qui a mérité une
» eſtime particulière. C'eſt une bierre blan-
» che très-accueillie dans les environs de
» notre Province; elle l'eſt également
» dans nos Iſles de l'Amérique, où l'on en
» fait des envois conſidérables par Dun-
» kerque, & où elle eſt préférée à toute
» autre. Rien ne prouve mieux ſa ſu-
» périorité ſur celle de Hollande, que
» la préférence que lui donnent les Né-
» gocians de Dunkerque, eux qui pour-
» roient ſe pourvoir plus facilement de
» cette dernière, & à moindres frais que
» les Négocians de tout autre port de
» France.

» Cette eſpece de bierre fut en réputa-
» tion dès le tems de la Guerre 1744. Plu-
» ſieurs perſonnes de diſtinction en fai-
» ſoient uſage à l'armée, & nos braſſeurs
» ont continué d'en fournir à beaucoup
» d'Officiers qui réſidoient dans les Villes
» voiſines. Les entrepôts que les Hollan-
» dois ont de leur bierre dans pluſieurs
» de nos Ports, avec la prévention où l'on
» eſt qu'elle eſt plus délicate qu'aucune de
» France, ont été cauſe que nos braſſeurs
» ont eu peu de ſuccès juſqu'à préſent dans
» la vente de la leur. Mais ſi le préjugé
» céde à la raiſon & au bien de la Patrie,
» bientôt ces entrepôts étrangers diſparoî-
» tront, & ne ſeront déſormais remplis
» que de bierre de fabrique françoiſe.

» Que je verrois avec plaiſir mes Com-
» patriotes ſe réunir pour l'intérêt public,
» pour le ſoutien de nos fabriques & pour
» l'accroiſſement de notre Commerce!
» Leur réunion ſeroit ſuivie du ſuccès le
» plus ſolide, & l'on verroit bientôt avor-
» ter les projets de ces antipatriotes, pour
» qui toute voie de s'enrichir eſt bonne,
» pourvû qu'elle leur réuſſiſſe.

Je ſuis, &c.

De Paris, *le* 10 *Février* 1764.

M. le Viel, Maître Vitrier, Peintre ſur verre à Paris, rue Montagne Ste Génévie-

ve , nous a écrit une Lettre , dont nous donnons un extrait avec beaucoup de plaisir. Il nous annonce qu'il travaille depuis plus de trois ans , à donner au Public , *un Traité historique de la peinture sur verre.* » Art , dit-il si négligé depuis » environ un demi-siecle , qu'on n'a pas » craint de dire & d'écrire que le secret en » étoit perdu. Si je n'ose pas espérer de » tirer cet Art de l'espece d'oubli dans le- » quel il est tombé , je me propose au » moins de faire en sorte par ce Traité , » que les connoissances éparses qui nous » en restent , ainsi recueillies, ne soient » pas tout-a-fait perdues pour la postérité.

M. le Viel s'étant fait traduire par unde ses amis les principaux morceaux d'un Livre Anglois sur cette matière, qui parut en 1759 , & ayant reconnu que l'Auteur prescrivoit seulement l'art de faire des verres de toutes sortes de couleurs , & de faire des émaux fondans qui y soient appliquables , mais qu'il n'enseignoit point l'art d'en faire des tableaux , il nous apprend qu'il avance dans son ouvrage , que la peinture sur verre n'a plus d'Artistes en Angleterre. Cependant l'annonce qu'il a lûe dans la Gazette du Commerce de la présente année , N°. 4 article de Londres , lui fait craindre de s'être trop avancé. Il voudroit à cet égard que nous lui donnassions quelques éclaircissemens. Nous lui donnerons avec plaisir ceux qui nous parviendront sur cet obiet.

M. le Viel nous paroît fort instruit de toutce qui a rapport au sujet qu'il traite. Son ouvrage sera curieux& vraisemblablement très-accueilli. On ne peut trop l'exhorter à y mettre la derniére main.

» J'ai fait , nous dit-il , de longues & » pénibles recherches sur cette partie de » la peinture , tant pour l'histoire de ses » progrès & de l'emplacement de ses plus » beaux morceaux , que pour sa pratique. » Il est peut-être de ces morceaux de pein- » ture qui m'ont échappé , dont le dépôt » caché existe vainement dans les Collec- » tions de quelques curieux Amateurs ; » mais qui trouveroient dans mon ou- » vrage une place plus utile à la Société.

Nous ne doutons pas que les Amateurs des Arts qui auroient quelques détails intéressans a communiquer à M. le Viel , ne le fassent avec empressement. On doit s'intéresser à la perfection d'un Traité, unique dans ce genre , qu'il espere terminer & mettre au jour , vers la fin de cette année.

DE LONDRES, *le* 11 *Février* 1764.

Nous apprenons de l'Isle d'Ely , qu'on n'y avoit jamais eu tant de bêtes à laine qu'à présent , mais qu'on manque de pâturages, parce qu'il y a plus de 100 mille âcres de terres d'inondés , d'où il s'est ensuivi la perte d'un grand nombre de moutons , faute de fourage.

Le *Grosvenor* , Navire de la Compagnie des Indes a apporté de la Chine 675,100 ℔ de thé boé ; 21,300 de congo , 7 , 800 singlo ; 12 caisses , 73 demi-caisses ,& 1 boëte de porcelaine de la Chine, & plusieurs autres baliots de marchandises , qu'on ne connoît point encore.

DE DUNKERQUE , *le* 16 *Février* 1764.

Il est entré dans ce Port pendant le mois de Janvier , & pendant les 16 premiers jours de ce mois , 44 Bâtimens , & il en est sorti 39 dans le même espace de tems.

DE PARIS, *le* 24 *Février* 1764.

Nous avons donné dans la Gazette du Commerce du 4 Fevrier N°. 10. le Plan entier d'une Loterie établie à Venise par Action de 50 Ducats de Banque faisant environ 250 ″ monnoie de France. Nous avons joint à la Gazette du 21 Février N°. 15. un éclaircissement , par lequel il est prouvé, qu'une Société de 100 Actions placées dans les neuf Classes de cette Lotterie, & dirigée sur le Plan de la vente des huit premieres Divisions , donneroit un bénéfice certain de 27 pour cent , outre l'espérance de quelque lot dans la neuviéme Division.

Plusieurs personnes se sont présentées au Bureau de la Correspondance générale & ont signé pour un certain nombre d'Actions pour concourir à former la somme de cent Actions, & pour faire en société le plan détaillé dans l'éclaircissement joint au N° 15 de la Gazette.

Ceux qui voudront entrer pour une ou pour plusieurs Actions dans cette Société, pourront s'adresser à M .M *Bezaudin* & *Courtois* , Régisseurs du Bureau de la Correspondance générale. Ils recevront l'argent qu'on voudra mettre dans cette acquisition ; & en cas que le nombre de cent Actions ne se trouve pas rempli , il sera libre à chacun de retirer son argent , ou d'acquerir des Actions pour son compte & sans société.

DU HAVRE, *le 6 Février* 1764.

Réſumé de l'Importation dans ce Port, dans le courant du mois de Janvier dernier.

Il eſt entré dans ce Port depuis le premier juſqu'au 31 de Janvier 1764 incluſivement, 26 Navires, dont 11 François, 4 Hollandois, 10 Anglois, 1 Suedois, 6 de ces Navires ont été en relâche dans ce Port; les 20 autres ont importé, 475 barriques, 18 tierçons, 44 quarts de ſucre; 5 futailles, 14 tierçons, 52 quarts & 33 ſacs de caffé; 207 balles & 204 ballots de coton de l'Amérique; 14 balles de coton en laine; 2 d° de coton filé du Levant; 1 boucaud, 1 barrique, 3 quarts, 8 barrils d'indigo; 1 grenier de bois de gayac; 3 quarts, 1 ancre de carret; 2 ſacs de gingembre; 2 barrils de confitures; 4 caiſſes de liqueurs; 6500 poignées de morue verte; 1 grenier de langues de morue; 3 barriques d'huile de poiſſon; 90 caiſſes, 60 tierces-caiſſes & 950 demi-caiſſes de ſavon; 11 piéces & 2 d'huile cannevette d'olive, 23 caiſſes de ſuc de réglisſe; 3 caiſſes de ſoufre; 20 ſacs d'alun; 9 ſacs de noix de galles; 3 balles de graine jaune; 1 balle de graine; 1 barril, 24 balles, 52 demi-balles d'amandes; 6 corbeilles de figues; 100 pagas de raiſins; 1 caiſſe de vermichel; 1 ballot de riz, 1 barril de terre jaune; 1 caiſſe de jaune de Naples; 1 d° de ſtorax, 1 d° d'Aſſafœtida; 1 d° d'eau de ſenteur; 3 balles, 1 ballot d'anis; 1416 balles de ſoudes d'Alicante; 25 tonneaux, 3 barriques, 4 tierçons $\frac{1}{6}$, 20 quarterolles, 1 barril de différens vins; 5344 barrils & 71 demi-barrils de bœuf ſalé; 1315 quarts, 320 frequins, & 198 huitiémes de beurre; 145 ancres de lard; 700 caiſſes de chandelle, 145 caiſſons d°; 42 barrils, 7 demi-barrils, 1 quart, 2 fréquins de langues; 848 ſacs de farine Angloiſe; 25 futailles, 6 barriques, 6 barrils & 6 demi-barrils de ſuif; 204 cuirs verts; 300 boucauds de tabac; 3 caiſſes d'échantillons de tabac; 2 demi-balles de cumin; 10 balles de crin; 1 grenier de cornes; 1 ballot de Livres.

D'AMSTERDAM, *le* 13 *Février* 1764.

Cours des marchandiſes à la livre en banque.

Poivre noir, 22 $\frac{3}{4}$ d. d° blanc, 33 d; cloux de girofle, 85 f; muſcade 75 f; canelle longue, 110 à 150 f; d° courte, 95 à 105 f; pains de candi, 17 $\frac{1}{2}$ à 18 d; pains de poudre 16 $\frac{1}{2}$ à 17 d; rafinade de 3 ℔, 15 $\frac{1}{2}$ à 16 d; d° de 2 ℔, 15 $\frac{1}{2}$ à 16 d; d° mêlis de 3 ℔ 12 $\frac{3}{4}$ à 13 $\frac{1}{2}$ d de 2 ℔ 14 $\frac{1}{2}$ à 15 d; lompes, 11 $\frac{3}{4}$ à 11 $\frac{1}{2}$ d. poudre, 11 $\frac{1}{2}$ à 14 d; d° batarde, 7 à 11 d; ſucre candi blanc, 19 $\frac{1}{2}$ à 24 d; d° brun, 12 $\frac{1}{2}$ à 19 d; poudre du breſil, 8 $\frac{3}{4}$ à 11 d; d° de S. Domingue, 10 $\frac{3}{4}$ à 12 $\frac{1}{2}$ d; commune, 9 $\frac{1}{2}$ à 9 $\frac{3}{4}$ d; ſucre tête, 8 $\frac{3}{4}$ à 9 $\frac{1}{4}$ d; d° brun, 5 à 8 d; d° de ſurinam, 4 à 8 d; ſaffran Gatinois, 15 $\frac{1}{2}$ à 16 fl.; d° d'Eſpagne, 13 $\frac{1}{2}$ à 14 fl.; gingembre confit, 44 d°; maniguette, 12 a 14 d; bois de giroſſle, 12 f.

Epiceries au cent en banque.

Amandes longues, 40 fl; d° de Valence, 27; anis d'alicante, 14 $\frac{1}{2}$ fl.; cumin de Malthe, 28 fl; d° d'Alicante; 26 fl.; capres de l'Iſle Majorque, 8 à 50 fl; gingembre blanc raclé, 58 fl.; mil d'Allemagne, 8 fl.; citrons ſalés *la barrique* 16 a 20 fl; pruneaux de corynthe, 14 $\frac{1}{2}$ fl; raiſin long, 14 $\frac{1}{2}$ fl.; d° de Smyrne, 14 fl.; d° ronds, 8 fl; figues de Comtat, 8 fl.; d° de Smyrne, 12 $\frac{1}{2}$ à 13 fl.; ſavon d'Alicante, 16 fl.; d° de Marſeille, 18 $\frac{1}{2}$ fl.

Huiles, le barril de 717 *mingles, en banque.*

Huile de Gennes, 60 à 65 ℔ *de gros*; d° de Seville, 53 à 54 ℔ *de gros*; d° de l'Iſle Majorque, 51 à 52 ℔ *de gros.*

Denrées à teindre.

Indigo de Java en banque, 60 à 140 f; d° de Guatimala en cerons & barrils, 80 à 136 f; d° de S. Domingue, 54 à 90 f; cinabre entier, 42 f; broié, 43, 45 à 47 f; verd de gris, 20 à 21 f; vitriol d'Angleterre, 60 f; ſouffre rafiné, 5 $\frac{1}{2}$ fl.; bleu de Saxe, ffc, 45 fl.; d° fc, 32 fl.; d° Mc, 25 fl.; Garance fine, 48 à 58 fl.; d° non robée, 32 à 38 fl.; d° commune, 20 à 26 fl.; courte ou mulle, 8 à 10 fl.; rocou en pain, 10 f, térébentine, 12 fl.; curcuma 20 à 22 fl.; reſine rafinée brune, 4 $\frac{1}{2}$ fl.; jaune, 5 $\frac{1}{2}$ fl.; gomme de Sénégal, 38 à 40 fl.; colle d'Angleterre, 28 fl.; d° du pays, 8 fl.; ceruſe, 10 $\frac{1}{2}$ fl.; menie, 10 fl.; tartre d'Allemagne, 21 à 22 fl; d° d'Italie, 17 à 20 fl.; bois de fernambouc, en banque, 28 fl.; d° de Sappande ſiam, en banque, 15 fl.; d° de bima, en banque, 9 fl.; d° de caliatours, en banque, 16 $\frac{1}{2}$ fl.; d° de campêche, 6 à 9 fl.; d° jaune, 8 fl

CHANGE DE LONDRES
avec différentes Places de l'Europe.

Le 17 Février 1764.

Amſterdam, 2 uſances ½	36	6
D°. à vue	36	3
Rotterdam 2 uſances ½	36	6
Hambourg 2 uſances ½	35	1
Paris,	30	½
D°. 2 uſances.	30	1/4
Bordeaux, 2 uſances.	30	1/8
Cadix	38	½
Madrid	38	½
Bilbao.	38	
Livourne	48	¼
Gênes	47	¼
Veniſe.	50	⅛
Lisbonne	5	5
Porto	5	4 ⅛
Dublin.	9	
Agio de la banque d'Holl.	3	¼

Prix des Matieres d'or & d'argent, & de la Cochenille, à Londres le même jour.

Or en eſpéces	3 #	18 ſ	3 d
D°. en barres	3	18	3
Piéces de huit, appellées Grandes Pillares.		5	2 ⅛
D°. petites		5	2 1/8
Grandes Mexicaines		5	2 ⅛
D°. petites.		5	2 1/8
Argent en barres.		5	2 ¼

Cochenille la ℔ . . . . . 13 ſ 3 d la ℔

PRIX DES FONDS PUBLICS EN ANGLETERRE, *le même jour.*

Actions de la Banque.	114
De la Com. des Indes	159
Actions de la Mer du Sud.	93 ¼
Anc. Ann. de la M. du S.	84 ⅛
D°. Nouvelles.	83 ⅛
D°. réduites à 3 p °/°	84 ½
D°. conſolidées à 3 p. °/°.	84 ⅛
De la C. des I. à 3 p °/°.	82 ½
D° de 1751, à 3 p °/°	
D°. de la B. 1756 à 3 ½ p. °/°.	
D°. 1758 a 3 ½ p °/°.	88 ½
D°. 1762 a 4 p °/°.	94 ⅞
Bill. de la C. des I. prime.	2 à 3 ſ

De l'Ech. 1763.

Eſcompte	8 à 9

De la Marine payable en Février.

Eſcompte.	10 ¼
Annuités à longs term.	26 ⅛
Souſcriptions 1763.	94 ⅛
De la Marine à 4 p °/°	92 ¼
D°. à 4 p. °/°. 1763.	

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS *à Paris, le 24 Février 1764.*

Changes.

Amſterdam	55 ⅛
Londres.	30 1/16
Hambourg	181
Madrid	15 3
Cadix.	15 2
Livourne	96
Lyon, Roys ½	

Effets publics.

Actions des Fermes	1017 ½
Colonies, 1759	
Amortiſſ.	
3e Loterie	746
9e. tir.	
2 ſ p #	4
Emprunt, 50 millions	16 ½
Annuités	438
Coupons	87 ½
Epoques 3e, 4e.	7 ½
Colonies 1758,	

Compagnie des Indes.

Actions	
Emprunt.	449
Promeſſes.	12

Quatrieme Loterie des Epoques.

5 à 6	10 ½
7 a 12.	15

Contrats.

Bretagne	
Cuirs a 3 pour °/°	
4 p °/°	
3 p °/° récep. Juill. 52 en Cont. Janv. 50.	

AVIS *aux Souſcripteurs de la Gazette du Commerce.*

Cet Ouvrage périodique ayant commencé au mois d'Avril 1763, le plus grand nombre de Souſcripteurs a auſſi commencé à cette époque. Comme nous touchons a la fin de l'année des Souſcriptions, nous prions les perſonnes qui voudront les renouveller, de faire paſſer d'avance, ſuivant l'uſage, par la voie de la poſte ou autrement, les 24 # franches de port, auxquelles eſt fixé le prix de la Souſcription, au Bureau général rue Montmartre, & d'en donner avis par lettre affranchie au ſieur DUFRESNE Directeur. Les perſonnes qui n'ont pas payé le prix de l'abonnement, ſont auſſi priées de l'envoyer inceſſamment.

A Paris, de l'Imp. de VALLEYRE pere, rue S. Severin.

GAZETTE DU COMMERCE.

ANNE'E 1764. Du Mardi 6 Mars.

DE VERSAILLES, *le 2 Février* 1764.

Lettre à l'Auteur de la Gazette du Commerce.

J'Ai lû avec le plus grand plaiſir, Monſieur, le Mémoire que vous avez inſéré dans les Gazettes Nº. 5. & 6. ſur la conſervation des grains. Il ne pouvoit être mis ſous les yeux du Public dans un tems plus favorable: la ſage Déclaration du 25 Mai dernier laiſſant à chaque particulier la liberté de faire circuler ou de mettre en magaſin les produits de ſes moiſſons, on ne peut douter qu'il ne ſe forme bientôt dans l'intérieur du Royaume des magaſins. Mais il eſt certain qu'il ne s'en formera point que ceux qui auront conçu ce projet ne ſçachent comment ils pourront conſerver leurs grains; car on ſçait trop que les anciennes méthodes ſont coûteuſes, embaraſſantes, & qu'elles ne mettent point les grains à l'abri des rapines & des dégâts qu'y peuvent cauſer les inſectes & les autres animaux malfaiſans. L'Auteur Anglois du Mémoire a très-bien prévu qu'on ne pourroit pas lui nier la vérité des principes qu'il poſe, comme baze de ſa méthode. Mais ſuffit-il donc d'empêcher les grains de fermenter? Ne faut-il pas auſſi exécuter cette opération à moins de frais qu'il ſera poſſible, & les tenir à l'abri ſoit de toutes rapines de la part des perſonnes employées a les manœuvrer, ſoit des dégats des animaux & inſectes qui s'introduiſent dans les greniers? Ces réflexions me conduiſent naturellement à vous expoſer mes doutes & à faire un examen de la méthode propoſée par notre Auteur Anglois.

On connoît le Traité que M Duhamel de l'Académie Royale des Sciences, a fait imprimer ſur cette matière: j'ai lû ce Traité; & ayant eu l'avantage de ſuivre moi-même les opérations de M. Duhamel pour conſerver les grains, je me hazarderai à faire ici quelques obſervations ſur la méthode indiquée dans le Mémoire Anglois, après avoir fait un expoſé ſommaire, mais fidéle, de la méthode de M. Duhamel. Elle conſiſte, ſuivant cet Auteur, que je ne fais ici que copier. 1º. A déſécher les grains dans des étuves aſſez échauffées pour faire périr les inſectes & leurs œufs. 2º. A dépoſer ces grains dans des greniers exactement fermés. 3º. A tenir ces greniers dans un lieu frais & ſec. 4º. A les rafraîchir de tems en tems. Par ces moyens, dit notre ſçavant Académicien, on pourra conſerver les grains. 1º. dans le plus petit eſpace poſſible. 2º. Auſſi longtems qu'on voudra. 3º. A peu de frais. 4º. Sans dechet.

Pour déſécher les grains, M Duhamel, après les avoir monté dans le grenier ordinaire, commence par les paſſer au crible incliné & au crible à vent, enſuite il les met à l'étuve qu'il chauffe juſqu'à 70, 80 & même 90 dégrés du thermomêtre de M. de Réaumur; au ſortir de l'étuve on paſſe encore les grains par le crible à vent, pour emporter toute la pouſſiere que la chaleur de l'étuve a détachée, ainſi que tous les grains défectueux que la chaleur a rendus fort légers. Le grain étant ainſi bien nettoyé & rafraîchi, on l'enferme dans des greniers bien clos, ou mieux encore, dans des cuves ou caiſſes quarrées qu'on établit dans un lieu frais & ſec tel qu'une ſalle

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

élevée de 4 à 5 pieds au-deſſus du rez de chauſſée, & on a attention de placer les caiſſes ſur des chantiers ſoutenus à 15 ou 18 pouces du terrein par des dez de pierre ou des piéces de bois. Lorſque l'air eſt frais & ſec on fait jouer de tems en tems des ſoufflets qu'on a adaptés à ces caiſſes & dont on fait paſſer les conduits ou porte-vents ſous le fond de la caiſſe afin que l'air nouveau puiſſe pénétrer la maſſe de grain renfermée dans la caiſſe & s'échaper par des ouvertures qu'on a ménagées au plancher ſupérieur des caiſſes. Toutes les fois que l'air eſt chaud & humide on ferme les volets de la ſalle où ſont établis ces greniers. Avec ces attentions le grain ſe conſervera en bon état pendant cinq ou ſix ans ou même plus: il ſuffira de le paſſer une fois au crible à vent avant que de le vendre ou de l'envoyer au moulin On peut même, quand les grains ont été étuvés avec ſoin, ſe diſpenſer de les rafraîchir avec les ſouffbets.

Tel eſt Monſieur le fond de la méthode de M. Duhamel que vous trouverez plus amplement développée dans le *Traité de la Conſervation des Grains* & dans les *Elemens d'Agriculture* du même Auteur, imprimés à Paris chez Guerin & De la Tour. Cette méthode eſt ſimple & peu embaraſſante. On charge & on vuide très-aiſément l'étuve. Quand une fois le grain eſt renfermé dans des caiſſes on n'a plus d'autres ſoins que de l'éventer de tems en tems de crainte qu'il ne s'échauffe. En fermant les trapes du deſſus des caiſſes & ne les ouvrant que quand on fera agir les ſoufflets ou quand on voudra s'aſſurer de l'état où eſt le grain, on en écartera les inſectes; & ſi on a ſoin de garnir ces ouvertures d'une grille de fil d'aréchal aſſez ſerrée on s'aſſurera que les plus petites ſouris n'y pourront pas entrer. Enfin, en viſitant ſouvent le dehors & le deſſous des caiſſes qui ſont élevées de terre, & éloignées de toute muraille, on pourra ſe précautionner contre le ravage des rats & des ſouris qui chercheroient à ronger le bois pour pénétrer dans l'intérieur des caiſſes. On conçoit encore que la conſtruction de ces caiſſes ne doit être ni coûteuſe, ni difficile, on peut même ſe ſervir de cuves dans le goût de celles qui ſervent à faire les vins.

Examinons maintenant le grenier de l'Auteur Anglois. 1°. Je crois que la dépenſe de ce bâtiment ſoit qu'on le faſſe en charpente & maçonnerie, ſoit qu'on le faſſe tout en maçonnerie, & dans l'un & l'autre cas revêtu en dedans de bons bordages de chêne, coûtera beaucoup; & étant expoſé à l'air extérieur, ſera ſujet à entretien & à réparation. 2°. L'humidité de l'air & des pluies pouvant & devant pénétrer au travers de ces murs iſolés, le grain ne peut manquer de participer à cette humidité, ce qui le mettra dans le cas de s'altérer à moins qu'on ne répete fréquemment les manœuvres propoſées par l'Auteur. 3°. On ne ſera ſûrement point à couvert des rats & des ſouris, qui tôt ou tard pénétrent dans les bâtimens où il y a du grain. 4°. Il faudroit donner à ces planchers une inclination de 45 dégrés pour que le grain paſſât de lui-même d'un étage dans un autre ſans le ſecours de la pelle, & il ne ſeroit pas aiſé de conſtruire ſolidement les grandes trémies. 5°. Qu'on deſſéche les grains & qu'on faſſe périr les inſectes avec l'étuve de M. Duhamel ou avec la touraille des braſſeurs, cela eſt fort indifférent, mais la touraille ne produira pas dans le grain une chaleur de 80 dégrés du thermomêtre de M. de Réaumur; il faut néanmoins cette chaleur pour détruire les œufs des inſectes. 6°. Par la touraille la fumée du bois ou du charbon de terre traverſe le grain, & c'eſt un inconvénient, parce que la fumée communique au grain une odeur & un goût qu'on a beaucoup de peine à faire paſſer. 7°. La touraille coûte plus à établir que l'étuve, & il eſt certain qu'on ne pourra jamais conſerver les grains ſans les étuver. 8°. Enfin l'Auteur Anglois dit qu'il penſe que le grain bien étuvé peut ſe conſerver ſans l'éventer. Perſonne n'en doute, & on ſçait que M. Duhamel dit dans ſon Traité de la Conſervation des Grains, qu'en étuvant avec plus de ſoin on pourroit ſe diſpenſer d'éventer les grains.

Je ſuis, &c.

Il eſt certain que les procédés de M. Duhamel pour conſerver les grains, ſont ingénieux, fondés ſur les principes d'une ſaine phyſique & ſur des expériences bien faites. Cependant nous demandons la permiſſion de faire quelques obſervations ſur la lettre précédente.

1°. Il paroît que par la méthode de M. Duhamel, les frais & l'emplacement d'un grenier ordinaire ne ſont point épargnés, puiſqu'il faut mettre le grain dans un grenier en ſortant de la grange.

2°. Pour mettre en pratique la méthode de M. Duhamel ne faut-il pas être un peu plus phiſicien, plus obſervateur, que ne le ſont ordinairement les gens de la campagne? Tout ce qui s'écarte d'un machiniſme approprié pour ainſi dire a la routine de leurs bras, ſera difficilement mis en uſage par eux.

3°. Pour placer les cuves ou les caiſſes deſtinées à renfermer le grain, il faudroit un emplacement conſidérable au rez-de-chauſſée, ſurtout ſi on avoit une grande quantité de grain à conſerver. Il eſt rare qu'on ait à la campagne des rez-de-chauſſées que l'on puiſſe conſacrer à cet uſage. Il faudroit d'ailleurs une multitude de cuves ou caiſſes, & alors ce ſeroit une dépenſe conſidérable.

4°. La néceſſité d'employer des ſoufflets pour éventer le grain ne paroîtra-t-elle pas une néceſſité trop gênante & trop embaraſſante aux gens de la campagne?

5°. Il eſt difficile de ſe perſuader que cette pratique n'eſt ni pénible ni coûteuſe, ſurtout lorſqu'il ſera queſtion de conſerver de grandes parties de grain. Nous la croyons très-ſûre, mais il faut qu'elle ſoit miſe en uſage par des gens qui raiſonnent.

6°. Partout où l'on ſerrera du grain, il faut qu'il y ait néceſſairement un bâtiment de conſtruit. La conſtruction du grenier propoſé par l'Anglois ne nous paroît pas auſſi diſpendieuſe que le penſe l'Auteur de la lettre. Tout le monde ne penſera pas qu'un grenier iſolé ſoit plus expoſé à l'humidité qu'un grenier qui n'eſt pas iſolé. Bien des gens penſeront au contraire que l'air circulant facilement tout au tour du premier, il ſera dans un état de ſéchereſſe plus ordinaire que le ſecond. Si d'ailleurs on prenoit la précaution de le couvrir de paille ſur toutes ſes faces, il ſeroit difficile que l'humidité y pénétrât. Nous croyons encore qu'il ſeroit pour le moins autant à couvert des incurſions des rats & des ſouris que celui de M. Duhamel 1°. parce qu'il eſt iſolé; 2°. Parce qu'il eſt élevé ſur des montans ou des pilaſtres à une toiſe d'élévation du ſol. Au reſte, ce grenier pourroit être fort utile & même commode, quand bien même chaque étage n'auroit pas 45 dégrés d'inclinaiſon. L'inconvénient ne ſeroit pas grand quand on ſeroit obligé de mettre un ouvrier dans un étage pour faire tomber par la trape le grain qui ne s'y ſeroit pas verſé par ſon propre poids. On a annoncé, Gazette du Commerce, Paris, N°.42. année 1763, une maniere d'étuver le grain qui nous paroît ſupérieure à toute autre, parce qu'elle eſt ſimple, qu'elle neſuppoſe aucun raiſonnement & qu'elle n'entraîne point de dépenſe.

DE BLOIS, *le* 18 *Février* 1764.

Extrait d'un Mémoire ſur le Commerce du Berry & ſur celui qu'on y pourroit faire.

» De toutes les parties du Commerce » intérieur du Royaume, il n'en eſt point » qui mérite plus d'attention que celui du » Berry. Cette Province ſituée au centre » de la France, eſt arroſée par les rivieres » de Loire, du Cher & de l'Indre; elle » eſt coupée par pluſieurs autres petites » rivieres qu'on rendroit navigables aiſé- » ment & à peu de frais, en les joignant » à celles d'Eure & d'Auron. Cette com- » munication faciliteroit le débouché de » cette belle & fertile Généralité, qui reſte » par ce défaut dans une eſpece d'engour- » diſſement, qui ſe trouve forcée de con- » ſommer ſes denrées ou de les donner » à vil prix, cauſe ſenſible du petit nom- » bre de ſes habitans.

» Les productions naturelles du Berry » ſont, des grains de toute eſpece, des » vins, des laines, du chanvre, du lin, » des huiles de noix & du bois. On y trou- » ve des mines de fer, des carrieres iné- » puiſables de pierres à fuſil. Ce dernier ar- » ticle eſt un Commerce très-conſidéra- » ble pour la Ville de S. Agnan. Une par- » tie de ſes habitans & ceux des environs » ſont continuellement occupés à les tra- » vailler.

» Quoique le Berry ne produiſe pas » actuellement le quart de ce qu'il pro- » duiroit ſi toutes les terres étoient amé- » liorées & en valeur, pluſieurs Provinces » y ont cependant eu recours lorſque le » tranſport des grains étoit permis. Mais » lorſque cette liberté a été enlevée, le » Berry a ſouffert de l'abondance de ſes » recoltes. Ses habitans, peu nombreux &

» découragés n'ont preſque plus enſémencé » qu'en proportion de leurs beſoins & de » leurs facultés. Les grains y ſont ordi- » nairement beaux & de bonne qualité. On » en a recueilli abondamment cette année, » & la liberté de leur circulation de Pro- » vince à Province fournit journellement » des moyens d'en tirer parti.

» Si on établiſſoit dans la Province une » ou pluſieurs Manufactures de farine ſur » les bords du Cher, on pourroit aiſé- » ment s'en procurer le débouché. Les ma- » tériaux pour la conſtruction ſont com- » muns dans cette Province, & la main- » d'œuvre n'y eſt pas chere. On pourroit » encore y établir des raſineries de ſucre, » des Manufactures de fayance, de verre- » ries, & toutes autres qui exigent de gran- » des conſommations de bois.

» Malgré la grande quantité de laine qui » ſort de cette Province, on y en employe » encore pour ſes Manufactures d'étoffes » & de tapiſſeries ſi conſidérablement, que » la ſeule fabrique de drap de la petite Vil- » le de Chateauxroux occupe plus de dix » mille perſonnes de la Ville & des envi- » rons. Il ſe fait des draps à Romorantin » des laines choiſies du Berry, qui appro- » chent de fort près de ceux d'Elbœuf. La » plus grande partie du vin qu'on fait dans » la Province s'y conſomme ; il y eſt ſi » abondant & à ſi bas prix, que l'unique » reſſource des habitans eſt de le vendre » en détail On cueille beaucoup de chan- » vres & de lins, on fait des huiles de » noix en abondance. Ces articles ſont » très-ſuſceptibles d'augmentation Il s'a- » git de trouver des débouchés qui répon- » dent à la bonté du terrein.

» Les bois ſont très-communs dans cette » Province ; le fer y paſſe pour être un » des meilleurs de France. Les Forges y » ſont nombreuſes & toujours occupées. » Ce Commerce eſt encore ſuſceptible d'ac- » croiſſement. Les beſtiaux de toute eſpe- » ce ſont multipliés & pourroient l'être » encore davantage, ſi on mettoit en va- » leur tous les terreins incultes qui ſe trou- » vent dans cette Province.

Les vignes des environs de Blois ſont preſque toutes taillées. Le bois n'en étoit pas mûr, cependant on a beaucoup d'eſpérance pour la levée prochaine : le vert des vins eſt beaucoup tombé. Si l'hyver eût été plus rude ils en auroient encore moins. On commence à les trouver meilleurs, & ils ſe marquent en blanc dans la Côte des Noel, des Vineuil, de Huiſſeau & de S. Claude de 33 à 36 # le tonneau pour Paris. Pluſieurs veulent vendre 40 #. Les vins de la Sologne ſont encore ſans prix. Les blancs de l'année paſſée s'y ſont vendus 80 #. Il en reſte très-peu. On a fait quelques achats dans la Côte Deſgrois, à 40 # le tonneau. Les rouges vieux & nouveaux y ſont ſans demande & ſans prix. L'eau-de-vie eſt à 83, 84 & 85 # les 29 veltes & demie, priſe ſur les lieux, & ſans beaucoup de demandes. Le froment ſe vend 51, 54 à 57 # le muid ; l'avoine, 5 à 6 ſ 3 d le boiſſeau ; les pois gris, 12 à 13 ſ le boiſſeau ; le foin, 25, 30 à 34 ſ le quintal, ſelon la qualité.

Il ſe pêche à Blois une ſi grande quantité de ſaumons qu'il ne vaut que 15 & 26 ſ la ℔ Si ce tems doux continue nous le mangerons à 12 ou 13 ſ la ℔. Le pain bis de 12 ℔, le mêlé de 10 ℔ & le blanc mollet de 8 ℔ vaut 13 ſ.

De Londres, *le* 18 *Février* 1764.

On a préſenté à la Société pour l'encouragement des Arts, des Manufactures & du Commerce une machine pour filer du laiton ſur fil ; on n'avoit jamais vû une pareille machine en Angleterre. On ne peut pas douter qu'il ne ſe faſſe en Allemagne & en France un grand Commerce de galons d'or faux. Nos marchands ſe rappellent bien qu'on a beaucoup pris de ces ſortes de galons ſur les Vaiſſeaux Francois qui alloient aux Iſles de l'Amérique, de ſorte que ſi on encourageoit cette Manufacture dans le Royaume, nous y employerions beaucoup d'ouvriers. Il y a longtems qu'on ſe plaint en Angleterre de ne pouvoir parvenir à afiner auſſi bien le laiton que chez l'étranger. Si la Société vouloit donner quelque encouragement à cette ſorte de travail, nous pourrions exploiter nos mines de cuivre jaune, & parvenir à le rendre auſſi beau que celui qu'on tire de France & d'Allemagne.

De l'Orient, *le* 20 *Février* 1764.

Le Navire de la Compagnie des Indes *le Berryer*, vient d'appareiller pour Canton. Le *Perthievre* & *l'Elephant* partiront inceſſamment pour la même deſtination.

DE PARIS, *le* 21 *Fevrier* 1764.

Lettre à l'Auteur de la Gazette du Commerce.

J'ai vû, Monſieur, dans quelques unes de vos Gazettes de cette année l'exportation par mer de Nantes a Marſeille d'environ 28, 215 ſeptiers de froment ſur 17 Bâtimens, parmi leſquels j'en compte 13 Hollandois, 2 Suédois, 1 de Gottembourg & un ſeul François.

Voici le nom des Bâtimens Hollandois avec leur chargement de froment.

NOMS.	CHARG.
L'Emina.	tonn. 160
L'Amiral Fiſcher.	190
La Demoiſelle Judith.	150
La Conſtance.	150
La Fortune.	190
La Jacoba.	120
La Sacola.	160
L'Adrienna.	226
La Confiance.	200
La Demoiſelle Gertrude.	160
Le Jeune Gaſpard.	163
Le Jeune Henry.	230
Une autre *Demoiſelle Gertrude*. . . .	93
Deux Suédois.	493
Un de Gottembourg.	360
Et un François.	90
Total	3135 tonn.

Ces 16 Bâtimens étrangers qui ont tranſporté à Marſeille 3135 tonnes de bled qui, a 9 ſeptiers la tonne font 28, 215 ſeptiers ; emportent de la Provence 60 à 80 mille liv. de fret, indépendamment de celui des autres marchandiſes que ces Bâtimens tranſportent.

Je ne fais aucune réflexion, Monſieur, ſur ce tableau. Il eſt de mon devoir, comme Citoyen, & du vôtre, comme Auteur d'un Ouvrage patriotique, de l'expoſer aux yeux de vos Lecteurs. L'amour du bien public qui embraſe aujourd'hui tous les cœurs François, nous diſpenſe vous & moi d'en dire davantage.

DE PARIS, *le* 21 *Février* 1764.

Le ſieur *Andrieux*, Marchand Grainier, quai de la Feraille à Paris, au Roi des Oiſeaux, avertit les amateurs des prairies artificielles qu'il vient de recevoir d'Irlande pluſieurs graines propres à produire de bons fourages & à former de beaux gazons. Les noms de ces graines ne ſont pas encore parfaitement connus en France, & cependant leur uſage eſt très-avantageux. On trouvera chez ce Marchand 1°. du vrai *Rey Graſſ*, large & fin ; cette ſemence eſt celle d'une plante vivace qu'on prend en France pour une eſpece de *Lolium*, & que l'on a nommé, mal à propos, *Rey Graſſ*, mais qui doit être appellé *faux ſeigle*, *gramen ſecalinum maximum majus* : 2°. Du *Rey Graſſ* commun, également ſemence de plante vivace ; 3°. Du *Tare-Graſſ*, ou Yvraie. La plante que cette ſemence produit eſt d'une qualité ſupérieure à celle de France, on la prendroit pour une ſorte de *Herſe* ; elle donne une plante annuelle. 4°. Du *Red-Darnelt-Graſſ*, ou Yvraie rouge, *Lolium rubrum*, plante vivace : 5°. Du *Fin Hong-Suckle-Graſſ*, ou *Chevre-Feuille-Herbe*, plante vivace abondante, & très-propre pour des gazons, elle eſt toujours verte hyver & été & on ne la fauche jamais.

Ledit ſieur Andrieux procurera encore à ceux qui le deſireront des ſemences de *Rey Graſſ*, *gramen Lolio ſimile*, dont a parlé M. Patulo dans ſes ouvrages, *du Fromental*, improprement nommé Rey Graſſ, qui eſt le *gramen avenaceum*, *du chien-dent majeſtueux*, ou *gramen coliaceum auguſtiore folio & ſpicâ*, que l'on nomme encore mal à propos *Rey Graſſ*, & toutes autres graines de prairies artificielles d'Irlande, où ces ſortes de fourages ſont abondans. Il faudra pour cet effet lui envoyer des notes de ce que l'on voudra ſe procurer dans ce genre, & avoir ſoin d'affranchir les ports de lettres.

Il eſt arrivé depuis peu au ſieur Jolivet, Marchand de vin forain au Port de la halle au vin, 300 piéces de vin, de Macon & de Chaalons haute Bourgogne, rouge & blanc. Le vin vieux de Chaalons eſt au prix de 120 ℔ la demi-queue, le nouveau blanc & rouge à 90 ℔, le vieux de Mâcon à 110 ℔, le nouveau blanc & rouge, à 90 ℔.

DE MARSEILLE, *le* 4 *Février* 1764.

Importation du 21 *Janvier au* 27.

De Lisbonne & Cadix, par la Pinque des Capitaines Moulin & Martineng, 4413 cuirs en poil ; 50 balles de barrille ; 272 piéces de bois de breſil ; 780 peaux de chevre ; 2 barrils de quinquina ; 7 balles de canelle ; 5 barrils de cochenille ; 2 barrils de grabeau d° ; 75 cailles de

ſalſepareille ; 7 barrils de granille ; 3 barriques d'indigo.

De Gênes, par la Tartane du Patron Combe, 38 caiſſes de manne ; 100 ſacs de cacao ; 4 barrils de vif argent ; 5 balles de ſalſepareille ; 6 ſacs de curcuma ; 1 balle de peaux de vache ; 6 tonneaux de noix de galles.

De Barcelonne, par le Vaiſſeau du Capitaine Simnan, 675 douzaines de planches ; 200 barrils de gaudron ; 28 balles de ſoie.

De Morée, par la Tartane du Patron Jeancard, 1000 barrils d'huile d'olive ; 75 douzaines de cordouans ; 5 balles de ſoye.

De Ste Croix, par le Vaiſſeau du Capitaine Blank, 691 ſurons de cire ; 6 d° de cuivre vieux ; 816 barrils de cuivre tangoul ; 221 d° de gomme ; 111 balles de laine ; 2 balles de plumes d'Autruches.

De la Martinique, par la barque du Capitaine Lunel, 192 barriques de ſucre terré ; 416 ſacs de caffé ; 4 d° de cacao ; 2182 ℔ de canefice ; 4 balles de coton en laine.

D'Agde & Cette, par les Tartanes des Patrons Brun, Rouſtan, Allemand, Doumet, Pichon & Blandeau, 8204 ſeptiers de bled ; 105 barriques d'indigo ; 23 d° de farine ; 25 d° de ſucre ; 7 balles de peaux de vache ; 127 balles de barrille ; 3 barriques de cacao ; 25 balles de paſtel ; 57 balles de laine.

d'Alexandrette, par les Barques des Capitaines Boze & Belhomme, 214 ſacs de noix de galles ; 76 balles de chafarquanis ; 161 balles de toile ajamis blanche ; 82 balles de d° crue ; 90 balles de d° d'Antioche bleue ; 13 balles de d° d'Antioche crue ; 5 balles de d°, ſeconde ſorteblanche ; 189 balles de d° larges crues ; 2 balles de toileries ; 76 balles de ſoie d'Antioche ; 10 balles de ſoye blanche ; 3 balles de ſoie chipriſte ; 3 balles de ſoie Tripoline ; 4 balles de fourure de ſoie ; 50 balles de laine de chevron ; 117 balles de coton en laine ; 17 balles de coton filé ; 1 caiſſe de ſcamonée ; 26 boîtes de ſtorax liquide ; 1 caiſſe de gomme ammoniac ; 3 d° d'opoponax ; 1 d° de ſel ammoniac ; 6 d° d'aſſa fœtida.

DE BORDEAUX, *le* 10 *Février* 1764.

Importation du 7 au 9 Février.

Du Cap François, par le Navire *l'Hector* du Cap François, du port de 200 tonneaux, Capitaine Boy, 227 barriques, 3 quarts de ſucre terré ; 5 barriques, 1 quart de ſucre brut ; 43 barriques, 4 boucauds, 7 futailles, 14 ſacs, 1 tierçon, 279 quarts de caffé ; 1 ancre, 4 quarts d'indigo ; 358 cuirs en poil ; 47 pots de beurre de Bretagne ; 2 milliers de merain à barriques.

De Nantes, par le Navire *le S. Jean* de Bordeaux, Capitaine Duranteau, 4 caiſſes de thé ; 50 ſaches de farine de Blois ; 1 grenier de bois de breſil ; 2 ballots de toiles de lin & ſerviettes ; 1 ballot de toile de cholet & indienne *par entrepôt* ; 280 marmites de fer ; un ballot de bonnetterie, *par entrepôt*.

Il y a ici 9 Navires en coutumes, pour les Iſles ; *ſçavoir*, *le Volage* de la Rochelle, Capitaine Gorion, Armateur Guilhon pere & fils, Caubet Courtier ; *le Lion* de Bordeaux, Armateur Hoſtein, Caubet Courtier ; *le bon Ami* de Bordeaux, Armateur Feger freres, Delmeſtre Courtier ; *le grand S. François de Paule* de Bordeaux, Capitaine Boireau, Armateur Biouſtera, Jude Courtier ; *la Marianne* de la Martinique, Capitaine B. Durand, Armateur Dutaſta, Caubet Courtier ; *les trois Amis* de Bordeaux, Armateurs Dupuy fils & Compagnie, Delmeſtre Courtier ; *la Société* de Bordeaux, Armateurs Lamaletie, Lathuiliére & Compagnie, Delmeſtre Courtier ; *la Renommée* de Bordeaux, Capitaine Robert, Armateur Tenets, Caubet Courtier ; *le Diligent* de Bayonne, Capitaine Lareguy, Armateurs Bethman & Meinicken, Caubet Courtier.

DU HAVRE, *le* 20 *Février* 1764.

Importation

De la Guadaloupe, par le Navire *le Marquis de Puyſegur*, Cap Deſtrais, 193 barriques, 6 tierçons, 11 quarts de ſucre terré ; 12 tierçons, 95 quarts, 115 ſacs de caffé ; 222 balles & ballots de coton ; 4 barrils de confitures ; 5 caiſſes de liqueurs, 3 cannevettes de ſirop.

Il eſt parti de ce Port les 19 & 20 de mois, 34 Vaiſſeaux, dont deux pour S. Malo, *la Ste Anne & les trois Freres*, Cap. Lebel & François Marchand, un pour la Virginie, *l'Argyle*, Cap. Stevenſon ; un pour Porſtmouth ; *la Mahonne* Cap. George Wilſon ; un pour Londres, *la Notre-*

Dame de Begogne, Capitaine Delmeyo, Eſpagnol ; un pour Breſt, la Bagarre du Roi, *la Vierge de Grace*, Capitaine Douyere ; un pourGrandville, *le Zéphir*, Capitaine, Benière ; un pour Setubal, *l'Oeil vaillant*, Cap Lieuwe Borſt, Hollandois ; un pour Marſeille, chargé de bled, *la Dame Marie*, Cap. Coeſman, Hollandois ; un pour Liſbonne, richement chargé, *le Triton*, Cap. Maxime Duval 5 pour Corck, *l'Arlequin*, *le Mont de Mer*, *le Biddiſford*, *la Johanna*, & *la Nannon*, Cap Owen Flaherty, Jean Button, Jean Ellis, Emmanuel Kall, & Frank, Anglois ; 2 pour la Guadaloupe, *la Foy* & *l'Amitié*, Cap. Sochon, & Houel ; 5 pour le Cap, *la Fidelle*, *la Diligente*, *la Conſtante*, *l'Argonaute*, *& la Flore*, Cap. Foſſe, Poiſſon, Dentu, Chambrelan & Deglos ; 2 pour Bayonne, *l'Amitié*, & *le St François*, Cap. Saffray & Caſſante ; 3 pour Bilbao, *la Notre-Dame du Rozaire*, *l'Angelique*, & *la Notre-Dame de la Paix*, Cap. Perto, Del Cazal, & de Luzarraga, Eſpagnols ; un pour Cadix, richement chargé, la *Reine des Anges*, Cap. le Sot ; 3 pour la Martinique, *la Paix*, *l'Amitié* & *le Céſar*, Cap. Parely, Hennequin, & Famin ; un pour les Cayes St Louis, *la Catherine*, Cap. Michel ; un pour Cayenne, *le Jean-Pierre*, Cap. Duprey ; & un pour Bordeaux, *la Parfaite*, Cap. Caſtagnet.

DE BORDEAUX, *le* 15 *Février* 1764.

Cours des grains & eaux-de-vie.

Froment, 10 ᴴ 10 ſ à 13 ᴴ 10 ſ ; ſeigle du pays, 8 ᴴ à 8 ᴴ 10 ſ *le boiſſeau peſant* 120 ℔ Eaux-de-vie, 135 ᴴ, *les* 32 *veltes* bien demandées.

DE BAYONNE, *le* 18 *Février* 1764.

Prix courant de quelques marchandiſes.

Poivre, 25 ſ 3 d la ℔ ; canelle, 12 ᴴ la ℔ ; cacao des caraques, 31 ſ la ℔ ; dº de Maragnan, 16 ſ la ℔ ; caffé du Cap, 11 ſ la ℔.

Prix des grains & eaux-de-vie.

Froment le meilleur, 7 ᴴ ; dº inférieur, 6 ᴴ 16 ſ ; dº étranger, 6 ᴴ *la conque*, peſant 65 ℔ ; eaux-de-vie rendue à bord des Vaiſſeaux, 144 ᴴ les 32 *veltes*.

Il a péri un Navire de cette Ville, chargé de laine, l'équipage & une partie de la cargaiſon, ont été ſauvés.

Les Marins de S. Jean de Luz, ayant apperçu ſur leur côte une baleine & un cachalot, ont arponné l'un & l'autre, ils ont pris ce dernier, & l'ont conduit dans le Port ; on a perdu de vûe la baleine, le gros tems ſurvenu pendant l'attaque, fit abandonner les arpons, il eſt vraiſemblable que cette baleine mourra & ſera jettée ſur la côte.

Les Vaiſſeaux qui vont à la pêche de la morue, ſont en partie armés & prêts à ſortir de ce Port, il en eſt de même de ceux du Port de S. Jean de Luz.

D'AMSTERDAM, *le* 20 *Février* 1764.

Metaux & munitions.

Fer de Suéde, les 100 ℔, 6 ½ à ¼ fl. ; dº commun, 6 ¼ fl. ; dº d'Eſpagne, 7 à 7 ½ fl ; verges de Liege, 6 a 6 ¼ fl. ; poëles, 14 ½ à 15 fl. ; pots, 6 à 6 ¼ fl. ; fil de cardes, Nº. demi-un, 35, 31 à 28 ½ fl ; fil de fer Nº. o. demi-un *le mahis*, 42 37 à 35 ſ ; acier de Dantzic, 11 ½ à 12 ½ fl. le barril ; dº de Suéde, 8 ½ à 12 fl. ; cuivre de Suéde 50 a 52 fl. les 100 ℔ ; dº de Norvege, 64 fl. ; mitraille rouge, 54 ½ fl. ; dº jaune, 43 à 43 ½ fl. ; potin jaune, 40 à 40 ½ fl. ; dº gris, 34, 35 à 36 fl. ; cuivre en feuille, 65 fl. ; laiton noir plié, 63 à 65 fl. ; chaudrons, 59 à 61 fl. ; baſſins, 67 à 68 fl. ; etain d'Angleterre, 44 ½ à 45 fl. ; dº des Indes, 44 à 44 ½ fl. ; fer blanc, ſimple, 51 ½ fl. ; poudre à canon, 46 fl. ; dragée, 10 ¼ à 10 ⅜ fl. ; meche de 3 à 4 fils, 8 ¾ fl. ; boulet de canon, les 300 ℔ ; 11 ½ à 12 fl.

Peaux & cuirs à la livre.

Peaux de bœuf, de 26 à 28 ℔, 7 ſ 7 ½ à ¾ ſ ; dº de 22 à 24 ℔ 6 ½ à 7 ſ ; dº de vache, de 18 à 22 ℔ 5 ½, 6 à 6 ½ ſ. dº du breſil coupé, de 36 à 38 ℔, 8 ½ 8 ¾ à 9 ſ ; dº de 26 à 28 ℔, 6, 6 ¼ à 6 ½ ſ ; dº de 22 à 23 ℔, 5 ½ 5 ¼ à 6 ſ. dº de vache, 4 ¾, 5 à 5 ¼ ſ ; dº de S. Domingue, de 26 à 28 ℔ 5 ½ ½, ¾ ſ. dº de vache, 4 ¼ ½ ¾ à 5 ſ ; de la banque de Dantzic d'Eté, 4 ¼ à 4 ½ ſ ; dº. d'Automne, 4 à 4 ¼ ſ ; dº de Pologne d'Eté, 4 ¼ à ½ 1 ; peaux de bœuf ſalé de 65 à 70 ℔, 3, 3 ¼ à ⅜ ſ ; dº de vache, de 60 a 65 ℔ 2 ⅛ ⅝ ¾ ſ ; cuir maroquin, la ℔, 27 à 29 ſ ; cordouan du pays, 27 à 28 ſ.

CHANGE DE LONDRES
avec différentes Places de l'Europe, le 24 Février 1764.

Amſterdam, 2 uſances ½	36	7
D°. à vue	36	4 ½
Rotterdam 2 uſances ½ ..	36	7
Hambourg 2 uſances ½ . .	35	2
Paris, ...	30	¼
D°. 2 uſances.	30	
Bordeaux, 2 uſances. . . .	30	
Cadix	38	⅛ ⅛
Madrid	38	⅛
Bilbao.	37	⅜
Livourne	48	
Gênes	47	⅛ ⅛
Veniſe.	50	⅛
Lisbonne	5	5 ⅜
Porto	5	4 ⅜
Dublin.	9	¼
Agio de la banque d'Holl. .	3 ⅛	p °/°

Prix des Matieres d'or & d'argent, & de la Cochenille, à Londres le même jour.

Or en eſpéces	3 ℔	18 ſ	3 d
D°. en barres.	3	18	3
Piéces de huit, appellées Grandes Pillares. . . .		5	2 ⅛ ⅛ ⅛
D°. petites		5	2 ⅛ ⅛ ⅛
Grandes Mexicaines		5	2 ⅛ ⅛ ⅛
D°. petites.		5	2 ⅛ ⅛ ⅛
Argent en barres.		5	3 ⅜
Cochenille la ℔	13 ſ 3		

PRIX DES FONDS PUBLICS EN ANGLETERRE, *le même jour.*

Actions de la Banque. .	116
De la Com. des Indes .	159 à ½
Actions de la Mer du Sud.	94
Anc. Ann. de la M. du S.	
D°. Nouvelles.	
D°. réduites à 3 p °/°. .	84 ⅝ à ¾
D°. conſolidées à 3 p. °/°.	84 ¼ à ⅜
De la C. des I. à 3 p °/°.	
D°. de 1751, à 3 p °/° .	
D°. de la B. 1756 à 3 ½ p. °/°.	
D°. 1758 a 3 ½ p °/°.	
D°. 1762 à 4 p °/°.	95 à ⅞
Bill. de la C. des I. prime.	3 à 4 ſ
De l'Ech. 1763.	6
Eſcompte.	
De la Marine payable en Février.	
Eſcompte.	
Annuités à longs term. . .	26 ⅛ ⅜
Souſcriptions 1763. .	94 ⅜ ⅝ à ½
De la Marine à 4 p °/° . .	92 ⅝ ⅜ à ¾
D°. à 4 p. °/°. 1763. . . .	92 ⅜ à ½

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS *à Paris, le 3 Mars 1764.*

Changes.

Amſterdam	55	⅝ ⅝
Londres.	31	¼
Hambourg	180	½
Madrid	15	⅜
Cadix.	15	1 6
Livourne	95	¼
Lyon, Roys ½ à ⅜ . . .		

Effets publics.

Actions des Fermes .	1020
Colonies, 1759 . .	14 p °/°
Amortiſſ.	
Lots de 3e. 8e. tir. .	10 ½
2 ſ p ℔.	
Emprunt, 50 millions	16
Annuités	443
Coupons	88
Epoques 3e 7, 4e. 85, Colonies 1758,	

Compagnie des Indes.

Actions	
Emprunt.	424
Promeſſes.	

Quatrieme Loterie des Epoques.

5 à 6	
7 à 12.	15

Contrats.

Bretagne	16
Cuirs à 3 pour °/° ..	
4 p °/°	

AVIS.

Il y a à Calais 2000 morues à vendre de la derniere pêche de Terre-Neuve. Elles viennent de l'échouement du Navire *le Benjamin*, de S. Malo. Ces morues ont été mouillées d'eau de mer pendant une marée, mais tout le ſel y eſt encore. On vendra au cent peſant de 185 ℔ poids de marc. On payera comptant ou en lettres de change ſur Paris à uſance.

Il faut s'adreſſer au ſieur Mareſchal, marchand drapier, a Calais.

A Paris, de l'Imp. de VALLEYRE *pere, rue S. Severin.*

GAZETTE DU COMMERCE.

ANNE'E 1764. Du Samedi 10 Mars.

D'AMSTERDAM, *le* 11 *Février* 1764.

LEs Directeurs de la Compagnie des Indes orientales d'Hollande, expoſeront en vente publique dans les mois d'Avril & Mai, les marchandiſes ſuivantes : 10,000 balles de poivre brun, 460,000 ℔ de canelle, 110,000 ℔ de macis ou fleur de muſcade.

Il ſera vendu, à *Amſterdam*, le lundi 16 Avril 1764, 3000 balles de poivre, 230,000 ℔ de canelle, 55,000 ℔ de macis ; à *Midelbourg*, le mercredi 25 Avril, 2400 balles de poivre, 115,000 ℔ de canelle, 27,500 ℔ de macis ; à *Delft*, le mardi, premier Mai, 1000 balles de poivre, 28,750 ℔ de canelle, 6875 ℔ de macis ; à *Rotterdam*, le jeudi 3 Mai, 1400 balles de poivre, 28,750 ℔ de canelle, 6875 ℔ de macis ; à *Hoorn*, le mardi 8 Mai, 900 balles de poivre, 28,750 ℔ de canelle, 6875 ℔ de macis ; à *Enkhuiſen*, le jeudi 10 Mai 1300 balles de poivre, 28,750 ℔ de canelle, 6875 ℔ de macis.

On vendra de plus les marchandiſes apparrenantes aux particuliers, celles qui ont été ſaiſies, & quelques autres articles qui pourroient ſe trouver dans les ſuſdites chambres.

La Compagnie déclare qu'elle ne vendra point de poivre, de canelle, ni de macis, que ce qui eſt ſpécifié ci-deſſus, avant le premier de Mars 1765.

On continuera de délivrer les noix de muſcade au prix fixé de 75 ſ la ℔, argent de banque, juſqu'au premier de Mars 1766.

DE PARIS, *le* 4 *Mars* 1764.

Lettre à l'Auteur de la Gazette du Commerce, ſur celle qui eſt inſérée N°. 18. *pag.* 139.

Je viens de lire, Monſieur, votre Gazette N°. 18., & j'y vois avec cette ſatisfaction qu'inſpire l'amour de la vérité, que vous ne diſſimulez aucune des objections qui s'élevent même contre les opinions que vous avez embraſſées. Ce plan, Monſieur, eſt le ſeul capable de procurer à la Nation une inſtruction ſolide ſur ſes plus grands intérêts.

La réponſe que vous inſérez dans votre Gazette N°. 18. à la lettre du N°. 6., propoſe, contre l'exécution actuelle de la liberté du Commerce des grains, des doutes d'autant plus capables de faire impreſſion qu'ils ſont précédés de l'aveu des principes évidens qui militent en faveur de cette liberté ; & on ſe plaint que perſonne ne s'exerce ſur cette partie de la queſtion qui concerne les précautions à prendre.

Je ne ſuis point l'Auteur de la lettre N°. 6. & peut-être mon opinion perſonnelle eſt-elle auſſi éloignée du tranchant de l'une que de l'extrême timidité de l'autre. Cependant, il me ſemble que ceux qui traitent les queſtions œconomiques en grand, ſans autre objet que l'inſtruction publique, ſont fondés à expoſer les vérités dans leur étendue la plus rigoureuſe. Ils ſe repoſent ſur la ſageſſe de l'adminiſtration du ſoin de diſtinguer ce qui doit être fait pour le ſalut public, & ce qui peut être accordé, ſoit à l'opinion populaire, lorſqu'il s'agit de la rectifier ſur un article intéreſſant, ſoit à la prévoyance qui lui conſeille de prévenir ſcrupuleuſe-

mon intérêt eſt ma caution. La vôtre ne l'eſt pas, car, vous ne connoiſſez pas ma ſituation, puiſque vous me conſeillez d'y reſter ; voila le véritable état de la queſtion : toutes les fois qu'on cherchera a l'éluder, il ſera permis de croire que les principes avoués ne ſont pas bien ſaiſis dans toute leur étendue ; ou que les préjugés ſont plus forts que la conviction ; car ils n'appartient qu'aux préjugés de vouloir, & ne vouloir pas.

Réumons cependant les objections de peur que l'on ne nous accuſe de les mépriſer, & encore plus d'être embarraſſés d'y répondre.

1°. *Les abus avec leſquels nous ſommes nés, ſont chéris des ſots, & maintenus, pullulés par les méchans.*

R. Cela eſt de toute vérité, mais il ne faut point répeter ce que diſent ces gens-la ; encore moins le faire valoir.

2°. *Le caractère d'une Nation*, doit être *conſulté dans d'unee qu'on a à exiger d'elle, même pour ſon avantage.*

R. Jamais une vérité morale & vaguement alléguée n'a détruit un fait phiſique : la Nation parle comme elle le peut, les Compagnies ſupérieures, les Bureaux d'Agriculture, le vœu des Citoyens éclairés & inſtruits, les Laboureurs, tout dépoſe que l'anéantiſſement de la culture, procéde de l'aviliſſement du prix des grains. Le caractère national ſeroit il de vouloir ſortir de la miſère, & d'en être auſſitôt repentant ? Il faut abreger pour aller au fait ; mais on nous regarde comme des enfans.

3°. *C'eſt à de timides eſſais, à nombre de fautes, à une longue poſſeſſion, que les Anglois doivent les avantages réſultans du libre tranſport de leurs grains. Ambitionner de le porter tout d'un coup en France au point de perfection, où nous le trouvons établi en Angleterre, c'eſt peut-être témérité.*

R. Quelles ſont donc ces fautes qu'ont faites les Anglois ? L'Auteur auroit bien dû nous faire part de ſes Mémoires très-ſecrets ſur cette partie. L'Hiſtoire & les Statuts d'Angleterre ne nous en apprennent que deux ; la première, d'avoir cru qu'un droit d'entrée ſur les grains étrangers ſuffiroient pour mettre la Culture nationale au pair, ce qui ne réuſſit point en effet. La deuxiéme, d'avoir proclamé une fixation de prix pour la ſortie ſi baſſe qu'elle fut ſans effet, ce qui détermina un an après a la fixation actuel e.

Au ſurplus, on ne demande pas la police d'Angleterre, mais ſon effet ; choiſiſſez l'expédient, mais donnez une valeur a nos denrées. Ainſi, c'eſt créer une chimére pour la combattre que de nous parler de la perfection angloiſe, & de l'ambition de nos Laboureurs. Perſonne ne prétend que nous vendions dans ce moment autant de grain que les Anglois, car cela eſt impoſſible ; mais que la liberté permanente d'en vendre, produiſe une hauſſe ſur le prix, capable de rembourſer les frais de la Culture, & d'inviter a ſon amélioration. Nous nous reconnoîtrons volontiers dans l'enfance, nous ne demandons pas à grandir avant l'âge ; mais laiſſez-nous l'uſage de nos membres, car nous ſerons d'autant plus foibles que nous les aurons moins exercé. La perfection du Commerce, c'eſt d'avoir la préférence ſur les Etrangers ; or nous l'aurons dès qu'on nous permettra d'avoir tout le ſuperflu que nous pouvons nous procurer ; car nous ſommes l'Etat le plus grand, le plus plantureux, comme diſoient nos peres, & le plus mal cultivé après l'Eſpagne ; arreter ce qui peut ſeul nous y conduire, c'eſt donc incendier les moiſſons.

Lorſqu'il fut queſtion en Angleterre de tirer l'Agriculture de ſon état de dépériſſement par une grande opération, les mêmes raiſonnemens s'y firent, & de plus forts encore, car alors nous nourriſſions l'Eſpagne en entier, & nour ſubſtentions plus ſouvent l'Angleterre, qu'elle ne vient aujourd'hui à notre ſecours ; nous avions encore des terres à cultiver cependant, ainſi la témérité de nos voiſins étoit encore plus grande. Comparons la ſituation actuelle de notre Culture & de la leur, voilà la ſolution.

Mais la difficulté fût-elle encore plus grande, eſt-ce un bon conſeil que de ne rien tenter ? Des hommes actifs & courageux redoubleront d'efforts ; il n'y a que l'impoſſibilité démontrée capable de les décourager.

4°. *Le Commerce en général ne ſçauroit être libre dans une partie & gêné dans l'autre . . . Il faut que tout marche d'un pas égal, & qu'avant d'etablir une forme nouvelle,*

on ait tellement renverſé l'ancienne, qu'il n'en ſubſiſte rien.

R. Voilà encore une cumulation de maximes générales, dont l'affirmative ne conclut rien ſur la queſtion particulière; & dont la négative peut occaſionner des volumes de controverſes à la faveur deſquelles on mettra à l'écart la queſtion eſſentielle.

Eh quand même cela ſeroit vrai, ce qu'on eſt fort éloigné d'accorder, faudroit-il croire que les grains qui forment les ſix douziémes au moins du revenu national, ne devroient pas avoir une valeur proportionnée à la dépenſe de leur production, parce que les autres branches des revenus primitifs, ſeroient dans le même cas? Un homme fracaſſé, ne ſe ſerviroit pas du bras le premier guéri, juſqu'à ce que tous les deux le fuſſent!

Mais allons plus loin; les grains ſeuls ſont dans le cas de la prohibition. Chacun fait de ſon vin, de ſon ſucre, de ſa toile, de ſon drap ce qu'il lui plaît, le vend comment & à qui il le juge à propos, au prix qui lui convient: ainſi les grains ſeuls, on le répete, la moitié du revenu national, ne profite pas de la liberté accordée à toutes les autres propriétés; cette comparaiſon eſt donc un argument en leur faveur; & ce n'eſt point ici qu'il a été employé pour la premiere fois.

5°. *En Angleterre la Nation entiere veille à l'Adminiſtration & à la Police des grains. Il y a des loix fondamentales à l'aide deſquelles on élague les difficultés, l'immutabilité des principes & des ſyſtêmes y eſt maintenue.*

R. Puiſque l'Auteur fait tant d'état du caractere national dans cette queſtion, & qu'après avoir ſuppoſé gratuitement aux François une oppoſition générale contre leur plus grand intérêt, il en conclut qu'il vaut mieux les laiſſer dans la pauvreté que de les enrichir malgré eux; je crois à mon tour être en droit de conclure que la Nation inſtruite aura autant d'influence pour le maintien des bons principes, que pour ſoutenir le principe de ſa deſtruction. J'ajoute que de tous les peuples de l'Europe, aucun n'eſt ſi conſtamment attaché aux maximes qu'il embraſſe: liſez nos loix, étudiez nos formes; vous y verrez des variations néceſſaires, mais lentes & peu fréquentes; le fond eſt toujours conſervé. Cela vient de la grande confiance du peuple dans le Gouvernement, & du reſpect de celui-ci pour les loix. C'eſt par cette raiſon qu'on ne demande pas des permiſſions momantenées, mais une loi permanente. Cette loi aura ſes gardiens, les mêmes qui veillent à la conſervation du petit nombre de nos loix fondamentales & des loix eſſentielles qui y ſuppléent; avec cette heureuſe différence entre elles, que le Légiſlateur pourroit les changer ou les modifier ſi le ſalut public l'exigeoit. Il eſt donc évident que nous avons autant de moyens d'être ſages & heureux que les Anglois.

6°. *A t-on en France des tableaux fidéles de la quantité des terres labourables & deſtinées à porter du bled .... de ce qu'éxige la conſommation générale? S'il eſt vrai que nos recoltes ne rapportent, une année dans l'autre, que pour 18 mois de ſubſiſtance à 15 millions d'individus, ſi les ſemences conſomment la valeur de 3 mois, nous n'avons à faire ſortir par an que le ſuperflu d'environ 3 mois de nourriture.*

R. Pour toute réponſe on pourroit alléguer deux faits: 1°. La moitié de la France voit conſommer ſes récoltes de grains à des uſages que le défaut de débouché a ſeul introduits: ce que les hommes ne conſomment pas d'orge & même de bled, ce que les greniers n'en peuvent pas contenir, eſt donné aux cochons. 2°. Dans l'année 1709, la plus mémorable de nos époques diſetteuſes, les bleds que le Gouvernement fit venir ne ſervirent point à la ſubſiſtance nationale, & furent gâtés faute de vente. Il ſe trouva en France même de quoi ſubvenir aux beſoins; & ce qui rendit cette année ſi déſaſtreuſe, ce fut indépendamment des autres circonſtances, la perte preſque totale d'une année de revenu; dès-lors la ceſſation d'une année de ſalaires. On avance ce fait d'après des témoins reſpectables.

Mais allons plus avant. Nous n'avons à la vérité aucun tableau légal & autentique ſur la population, ni ſur la quantité de nos terres enſemencées: cependant pluſieurs perſonnes ont obſervé, & ces obſervations ſont un préjugé plus recevable qu'un doute, ſurtout lorſque chacun en a vérifié la juſteſſe dans les parties qu'il a été à portée de connoître. On eſt donc aſſez d'accord qu'il y a environ 16 millions de perſonnes à nourrir, au lieu de